

Initiatives parlementaires

partagent ce mode de vie et ils n'ont pas le choix. Il me semble que nous avons la responsabilité de protéger ceux qui ne peuvent se protéger eux-mêmes. Ce sont eux les véritables victimes de la surpêche, car ils n'ont pas réussi à attraper ces poissons sur la côte et ils n'ont pas d'autre façon de s'en sortir.

Je veux revenir sur ce que j'ai déclaré au sujet de la situation à l'heure actuelle. À la suite de ce moratoire, il y a, dans notre province, des gens qui errent sans but et qui ne voient aucun avenir pour eux. Ils sont déconcertés et exaspérés et certains sont même désespérés au sujet de leur avenir. Ce sont là, selon moi, les gens que nous avons le devoir de protéger.

En ce qui concerne l'entente avec la Communauté européenne, nous avons eu des entretiens avec ses membres et avons conclu certains accords, mais manifestement, elle n'a aucun contrôle sur le Portugal et l'Espagne. C'est tout à fait évident.

Cela est vrai non seulement dans les eaux nord-américaines, mais également dans les eaux européennes. J'ai l'impression que ce qui se produit au large des côtes de Terre-Neuve arrive également au large des côtes de la Norvège. La Communauté européenne peut mettre tout ce qu'elle veut sur papier, mais elle ne peut s'assurer de l'application de l'entente en question, car elle n'a aucun contrôle réel sur la situation.

À l'heure actuelle, la Communauté européenne est totalement absorbée par son propre programme. Elle éprouve elle-même des problèmes. Elle doit notamment parvenir à une certaine unité parmi les États disparates qui forment l'Europe actuelle. J'espère que les intéressés y parviendront, mais c'est ce à quoi ils consacrent tous leurs efforts et toutes leurs énergies, car ce sont là les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Ils ne considèrent pas le problème qui nous occupe comme prioritaire à l'heure actuelle et ils n'ont pas non plus les moyens pour le moment de veiller à l'application des ententes qu'ils pourraient conclure avec le Canada. Ces accords n'ont aucune valeur en pratique. Le gouvernement met tous ses espoirs dans les ententes en question, mais s'il espère que nous serons en mesure d'inciter les Européens à les respecter, je pense qu'il se fait des illusions. Il s'agit là d'un vain espoir, on le sait.

• (1135)

Je le répète, nous avons mis à l'essai toutes les autres solutions, les pourparlers, la diplomatie et la signature d'ententes, mais en pure perte.

À l'heure actuelle, les gens qui dépendent presque exclusivement du secteur de la pêche, les gens qui sont

vulnérables, qui n'ont aucune autre solution de rechange, qui voient leurs ressources détruites indépendamment de leur volonté, nous demandent maintenant ce que nous allons faire pour remédier à la situation. Ils veulent savoir si nous allons prendre des mesures concrètes ou si nous allons continuer de nous contenter de poursuivre les négociations.

Je pense que la seule réponse est celle proposée aujourd'hui par le député de Bonavista—Trinity—Conception. Le gouvernement doit suivre ce débat, le prendre au sérieux et donner suite à la proposition qui a été formulée. Il s'agit là, selon moi, de la seule réponse possible de notre part. J'espère que la Chambre dans son ensemble prendra cette question au sérieux, comprendra le bien-fondé de cette motion et y souscrita.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot au sujet de cette motion, qui a été proposée par le député de Bonavista—Trinity—Conception. Cette désignation fait allusion à trois baies de Terre-Neuve qui représentent des régions très vastes de la côte est de la province, c'est-à-dire les baies Bonavista, Trinity et Conception.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception représente pratiquement toute la flotte de la côte est de Terre-Neuve. Cette flotte comprend de très petits bateaux, comparés aux navires étrangers dont nous discutons aujourd'hui.

Mon collègue en connaît peut-être plus sur l'océan que tout autre député à la Chambre. Il a été vice-amiral dans la marine canadienne. Je signale qu'il n'y a que cinq vice-amiraux dans tout le pays, dont deux sur la côte est. Or, le député de Bonavista—Trinity—Conception a servi comme vice-amiral dans la marine du Canada.

La zone à laquelle il fait allusion, et dont il voudrait que les navires étrangers soient exclus, est appelée le nez et la queue des Grands Bancs. Je ne sais pas pourquoi cette zone est ainsi désignée. Il n'y a rien qui ressemble à un nez, non plus qu'à une queue, et je suppose qu'il serait plus approprié de parler du nez et du menton, parce que ce sont les deux secteurs qui se trouvent au-delà de la limite de 200 milles.

Environ 5 p. 100 du plateau continental du Canada est situé au-delà de la zone économique des 200 milles. La motion porte sur ces deux secteurs. Celle-ci dit que le Canada devrait étendre son droit de garde et refouler tous les navires étrangers qui pêchent dans le nez et la queue des Grands Bancs, c'est-à-dire dans le 5 p. 100 du plateau continental qui est situé au-delà de la zone de 200 milles. Qui se trouve là? Le Canada est actuellement le seul pays au monde qui tolère que des navires étran-